

Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

**Déclaration de projet Photovoltaïque
de St ANTOINE de BREUILH – Le Noble
emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme
intercommunal ayant valeur de SCoT**

La Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson, a prescrit par délibération DE_2025_057, une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi pour le projet de Saint-Antoine-de-Breuilh lieu dit « Le Noble ». Cette délibération définit aussi les objectifs et les modalités de la concertation préalable du public pour ce projet.

La concertation préalable qui débute le lundi 8 juin 2026 pour le projet de ST ANTOINE DE BREUILH – LE NOBLE est la suivante :

- Le dossier de présentation de la déclaration de projet sera mis à disposition du public dans les locaux de la communauté de communes 58 Route des Etangs 24610 Villefranche de Lonchat et à la mairie de St ANTOINE de BREUILH, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Il comprend les avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables.
- Le contenu de ce dossier de présentation sera également disponible sur le site internet de la communauté de communes à l'adresse suivante :
<https://www.cdcmontaignemontravelgurson.fr/>
- Un registre destiné à recevoir les observations du public sera mis à disposition du public dans les locaux de la communauté de communes 58 Route des Etangs 24610 Villefranche de Lonchat.
- Le public pourra s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation, en les consignant dans le registre indiqué ci-dessus, et/ou en les adressant
 - par écrit à :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson

**CONCERTATION PREALABLE SUR LA DECLARATION DE PROJET
PHOTOVOLTAÏQUE DE St ANTOINE de BREUILH « le Noble »**

Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson

58 Route des Étangs
24610 Villefranche de Lonchat

- par voie électronique à secretariat@cdcmmg.fr

Fait à Villefranche de Lonchat le 18 mai 2026

Le Président Thierry Boidé